

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-908

présenté par

M. Jumel, Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrène, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	435 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	435 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	435 000	435 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à abonder l'action 3 "Besoins éducatifs particuliers" du programme 140 "Enseignement scolaire public du premier degré" en ponctionnant l'action 03 "Enseignement en collège" du programme 139 " Enseignement privé du premier et du second degrés"" dans le but d'atteindre un objectif de 100 élèves en situation de handicap suivis pour chaque enseignant-référent, comme le préconise la proposition n°8 du rapport de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République.